

FAIRE PLUS, FAIRE MIEUX

Plan d'action gouvernemental
pour le développement social et culturel
des Premières Nations et des Inuits
2017-2022

AXE 4 FAVORISER LA CONCERTATION ET LA RECHERCHE

Instaurer des échanges plus féconds

En matière de développement social et culturel autochtone, la concertation est l'une des conditions du succès des politiques publiques. Premièrement, celles-ci s'adressent à une clientèle qui, au Québec, possède une particularité à nulle autre pareille : les Autochtones forment des nations et, à ce titre, elles sont les mieux à même de déterminer les actions qui contribueront à leur propre épanouissement. Les Premières Nations et les Inuits doivent donc être associés à l'élaboration des mesures et à leur suivi.

Deuxièmement, ces politiques publiques sont mises au point dans un contexte où le Gouvernement du Québec n'agit pas seul. Il s'agit alors de concilier les interventions du Gouvernement du Québec avec celles des instances fédérales, en tenant compte du rôle particulier du Gouvernement du Canada et de sa compétence sur les Autochtones et sur les terres qui leur sont réservées.

Par ailleurs, il ne faut pas non plus oublier que les communautés autochtones évoluent dans un environnement régional, ce qui implique nécessairement des échanges avec les autorités allochtones locales, notamment celles de l'ordre municipal.

Le Plan d'action vise à mettre en œuvre des mécanismes de concertation continus entre les acteurs du

développement social et culturel des populations autochtones, de manière à créer le dialogue et les partenariats nécessaires à des avancées importantes et durables. Le Plan d'action sera d'ailleurs lui-même mis en œuvre dans cet esprit de concertation. Un mécanisme conjoint, mettant en présence les représentants des instances autochtones concernées et ceux du Gouvernement du Québec, en assurera le suivi des mesures.

Développer et promouvoir la recherche en milieu autochtone

Les interventions que planifient les organismes de service autochtones et les ministères, les organismes ou les réseaux du Québec doivent s'appuyer sur des données en quantité suffisante. Des diagnostics doivent être établis pour que soient ensuite conçues des mesures qui viendront répondre adéquatement à des besoins avérés. Il s'agit alors d'approfondir la connaissance de certaines réalités sociales et culturelles afin de mieux éclairer l'élaboration de politiques publiques.

Au Québec, les données sur les conditions de vie réelles des Autochtones pourraient être plus riches et plus nombreuses. Le Gouvernement du Québec veut donc contribuer à développer la recherche sur les réalités autochtones. Il veut encourager l'activité des chercheurs, en particulier la recherche-action, et promouvoir les affaires autochtones comme sujet d'étude au sein des milieux universitaires.

PRINCIPALES MESURES DESTINÉES À FAVORISER LA CONCERTATION ET LA RECHERCHE

1. ACCROÎTRE LA CONCERTATION AVEC LES AUTOCHTONES ET ENTRE LES GOUVERNEMENTS

- Mettre en place, conjointement avec les représentants des Premières Nations et des Inuits, ainsi qu'avec les différents ministères et organismes, un mécanisme de concertation et de suivi afin d'assurer la mise en œuvre du présent plan d'action
- Mettre en place des activités favorisant le transfert de connaissances en matière de dépendances chez les Premières Nations et les Inuits
- Mettre en place un comité de travail sur la formation des futurs policières et policiers autochtones ainsi que des policières et policiers œuvrant dans les communautés autochtones, incluant la formation en enquêtes
- Favoriser le partage des pratiques, de l'expertise et des modalités d'intervention entre les corps de police autochtones en matière d'agressions sexuelles
- Soutenir des initiatives de rapprochement entre les communautés et les milieux locaux autour d'enjeux spécifiques
- Jouer un rôle actif au sein du nouveau Forum fédéral, provincial, territorial et autochtone dans le sens de l'appel à l'action lancé par la Commission de vérité et réconciliation du Canada
- Accompagner les milieux inuits dans la mise en œuvre de Saqjuq
- Participer, en concertation avec le gouvernement fédéral et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, à l'élaboration d'un processus de transition vers un nouveau modèle de gouvernance en santé et en services sociaux, pour les Premières Nations du Québec

2. CONTRIBUER À DÉVELOPPER ET À PROMOUVOIR LA RECHERCHE SUR LES RÉALITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DES AUTOCHTONES

- Réaliser une recherche qualitative en milieu carcéral visant une meilleure compréhension des processus de réhabilitation et de guérison des hommes autochtones incarcérés
- Soutenir la réalisation de projets de recherche sur le développement social et culturel autochtone
- Mettre en place un volet autochtone à la Chaire de recherche sur la jeunesse québécoise
- Documenter, en collaboration avec les partenaires et les organisations autochtones, les besoins en matière de santé et de bien-être des hommes autochtones
- Recenser des connaissances sur les problèmes de dépendances chez les Premières Nations et les Inuits